

COMMUNAUTE DE COMMUNES

« PORTE DE MAURIENNE »

Grande Rue

73220 AIGUEBELLE

Tél. : 04.79.44.31.61/Fax 04.79.44.28.66

[communautedecommunes@portedemaurienne.eu](mailto:communautedecommunes@portedemaurienne.eu)

Aiguebelle, le 25 mars 2016

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU MERCREDI 23 MARS 2016 A 19 H 00  
A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

*Etaiant Présents* : Mrs BUET – REFFET Jean-Luc – REFFET Patrick BOUCHER - CONTI – BODELET – GADROY LEGENVRE – FARGEAS – BOUVIER Alain – MELLIER – PITTON – RICO – SAINT GERMAIN – CANOT – CHAPUIS - DEMONNAZ  
Mmes BAZIN – CHOURGNOZ – SCHULZ – DAUDIN – JOGUET - BOUZON

*Absents* : Mmes VIGNAL – BRUN – BUGNON - Mr Jean BOUVIER

---

**ORDRE DU JOUR**

Le Président ouvre la séance et propose de modifier l'ordonnancement de l'ordre du jour afin de libérer le percepteur Mr LAVAUD. Le Président désire également que puisse être rajouté un point à l'ordre du jour. Il s'agit du programme d'intérêt général lié au chantier de la liaison du Lyon-Turin. Aucun conseiller communautaire n'émettant d'objection l'ordre du jour est ainsi modifié.

Les comptes-rendus des derniers conseils communautaires sont soumis au vote et validés.

**I – CDCI – SDCI**

Le Président informe l'assemblée que la séance des votes de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale du lundi 21 Mars. La CDCI a amendé le projet de schéma présenté par le préfet en date du 20 octobre 2015 qui prévoyait deux intercommunalités pour l'ensemble de la vallée de la Maurienne.

Nous resterons donc à 5 intercommunalités à l'échelle de la vallée, L'Arvan fusionnera avec Cœur de Maurienne, comme Haute Maurienne Vanoise avec Terra Modana.

Cette proposition d'amendement a recueilli 30 voix sur 41 votants. Compte tenu des règles sur la majorité qualifiée, La CDCI comprenant 42 membres il fallait pour qu'un amendement soit adopté obtienne 28 votes en sa faveur.

Le périmètre de notre collectivité ne bougera donc pas avant une prochaine révision du schéma.

Le Président déplore pour sa part que la vallée n'ait pas saisi l'opportunité de se fédérer pour constituer une seule entité ce qui aurait facilité la gestion des personnels à travers les nombreux outils (Syndicat du Pays de Maurienne, Maurienne Tourisme, Maurienne Expansion, SIRTOM) qui travaillent transversalement pour tout le territoire. La réforme de la loi NOTRE et les propos du nouvel exécutif régional ne viennent pas nous rassurer sur la pérennisation du financement des emplois de chargés de missions qui œuvrent au développement de notre économie touristique et industrielle.

## II - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2015

Les comptes sont présentés par le Vice-Président aux finances, Mr Jean-Louis REFFET

### • COMMUNAUTE DE COMMUNES

Fonctionnement	Dépenses 2015	2 435 234.75 €
	Recettes 2015	<u>2 239 987.03 €</u>
		<b>-195 247.72 €</b>
Investissement	Dépenses 2015	450 608.83 €
	Recettes 2015	<u>318 907.87 €</u>
		<b>-131 700.96 €</b>

Soit :

- Excédent de fonctionnement avec report	2014 (639 269.06 €)	<b>325 078.16 €</b>
- Déficit d'investissement avec report	2014 (136 056.82 €)	<b>-623 225.14 €</b>

Reste à réaliser 2015 avec reprise partielle sur de l'investissement est de 627 581 €

### • SPANC

Fonctionnement	Dépenses 2015	45 352.95 €
	Recettes 2015	<u>49 116.93 €</u>
		<b>3 763.98 €</b>
Investissement	Dépenses 2015	0.00 €
	Recettes 2015	<u>335.00 €</u>
		<b>335.00 €</b>

Soit :

- Excédent de fonctionnement avec report	2014 (856.53 €)	<b>4 620.51 €</b>
- Excédent d'investissement avec report	2014 (1 961.40 €)	<b>2 296.40 €</b>

### • TRANSPORTS SCOLAIRES

Fonctionnement	Dépenses 2015	390 241.04 €
	Recettes 2015	<u>368 089.73 €</u>
		<b>-22 151.31 €</b>

Soit : - Excédent de fonctionnement avec report 2014 (40 196 €)

**18 045.00 €**

Mr REFFET précise que pour cet exercice la communauté de communes a été confronté à des évènements qu'ils n'étaient pas possible d'appréhender lors de l'établissement du budget :

Aucune subvention n'a été perçue sur les 250 000 € attendu du département pour la route culturelle alors que l'arrêté de subvention date de 2012 et que les travaux sont en passe d'être achevés et les factures réglées à plus de 70 %.

La décision de la Cour d'Appel sur l'affaire RISO même si la somme était provisionnée.

Les négociations sur la péréquation fiscale avec la commune de Bourgneuf toujours au point mort, même si l'on peut se réjouir d'avoir pu enfin contractualiser une convention de péréquation avec la communauté de communes de Cœur de Savoie.

### **Les comptes présentés sont validés par le percepteur Monsieur LAVAUD Patrick**

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** les comptes administratifs et compte de gestion ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A noter, que la communauté de communes présente les comptes des transports scolaires suivant l'année civile alors que le conseil départemental travaille lui en année scolaire.

Le Président libère Mr LAVAUD et le remercie pour son intervention.

### **III – BATIMENT PLURIDISCIPLINAIRE**

Le président présente le courrier du Président ALLARD et des aides qui nous seront apportées par la CAF concernant le bâtiment pluridisciplinaire

- 250 000 € de subvention directe
- 100 000 € de prêt à 0 %

Il convient, aujourd'hui de valider définitivement le plan du bâtiment.

Mr Démonnaz présente les étapes qui ont permis d'aboutir à ce dernier plan. Cela a nécessité trois nouvelles réunions depuis le début de l'année avec les élus et beaucoup d'aller-retour avec les futurs occupants.

Le plan présenté de soir a obtenu l'aval de toutes les structures. C'est un travail avec le directeur de l'AACA, le directeur du centre de loisir et la PMI. Les différentes modifications demandées ont été prises en compte :

- Le passage de la salle d'arts visuels à 70 m<sup>2</sup>
- Le déplacement de la salle de musique qui se situe près du RAM avec une isolation phonique et des parois mobiles.
- Ces adaptations du projet entraînent une petite augmentation de 5% de la surface construite qui passe de 600 m<sup>2</sup> au sol à 630 m<sup>2</sup>.

A ce jour le Président indique que les participations extérieures espérées sur le financement sont :

- Etat entre 200 000 € et 400 000 € (au titre de la DETR et/ou du Fonds de soutien à l'investissement local)
- CAF : **250 000 €**
- Département **66 000 €** (au titre du CTS volet culture enveloppe fléchée territoire)  
100 000 € au titre des contrats voir ligne classique ou FDEC

Plus le prêt à taux zéro de la CAF pour une enveloppe de 100 000 €

Pour un coût de revient du bâtiment qui avoisine 1 500 000 €.

Plusieurs remarques ont été formulées :

- Mr le Maire d'Argentine demande à ce que la hauteur des portes soient bien pensées. En effet lorsqu'il s'agit de sortir du matériel cela peut poser des problèmes
- Mr le Maire de St Alban d'Hurtières désire des précisions concernant le terrain où sera érigé le bâtiment.  
Le Président précise que deux possibilités s'offrent à la communauté de communes : soit un bail emphytéotique de longue durée sera établi, soit la commune d'Aiguebelle rétrocèdera à titre gracieux le terrain à la communauté de communes.  
La décision appartient au conseil municipal d'Aiguebelle, mais pour la communauté de communes l'incidence financière sera identique

Les parkings, environs 20 places, seront situés à l'entrée du parc, côté école de musique sur une emprise de terrain SNCF.

#### **IV – ROUTE CULTURELLE**

L'installation des mobiliers sera achevée fin avril. Le président lance un dernier appel aux élus et référents de la route culturelle afin qu'ils étudient attentivement les cartes et documents car si des modifications doivent être apportées c'est maintenant ou jamais.

L'inauguration aura lieu le 21 mai. Toutes les communes ne pouvant pas être visitées, seules quelques communes seront proposées lors de l'inauguration. Reste à déterminer lesquelles.

Le buffet est pris en charge en partie par notre partenaire du Crédit Agricole.

Il restera à payer sur le budget 2016 la somme de 151 079 € répartis de la façon suivante :

- Lot (1) graphisme : 8 210 € HT (sur 49 715 €)
- Lot (3) mobiliers : 126 489 € HT (sur 180 698 €)
- Lot (6) édition et objets publicitaires : 10 380 € Ht (sur 10 380 €)
- Hors marché : 6 000 € (sur 9 600 €)

A noter que le maître d'œuvre « Ludéquipe » a déposé le bilan en début d'année. Le travail a été effectué en interne par Lise et Julie.

## V – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

Les dépenses d'investissement qui seront proposées au budget 2016 seront les suivantes

- Bâtiment pluridisciplinaire : 200 000 € (en fonction de nos possibilités d'endettement de l'obtention des aides)
- Station d'épuration : 298 057 €
- Travaux de la crèche : 135 000 € (agrandissement – tranche 2)
- Programme Alcotra : *Prévoir une somme dès cette année (financer à 80 % mais il faut faire toutes les avances)*

## VI – AMMORTISSEMENTS COMPLEMENTAIRES

Suite à l'émission des comptes de gestion 2015, certaines rectifications et imputations comptables sont mises en évidence et devront être prises en compte pour corrections ou amélioration afin qu'elles n'apparaissent plus sur l'exercice 2016.

Les amortissements complémentaires sont à prévoir pour les natures d'immobilisations suivantes :

- Compte 21561, « Matériel et outillage d'incendie et de défense civile, matériel roulant »,
- Compte 21568, « Matériel et outillage d'incendie et de défense civile, autre matériel... »,
- Compte 2158, « Autres installations, matériel et outillage technique »,
- Compte 2184, « Mobilier »,
- Compte 2188, « Autres immobilisations corporelles »

Si ces amortissements n'avaient pas été déterminés quant à leur nature et/ou leur durée ; il conviendrait alors de prendre une délibération pour formaliser ces éléments.

**NB : Il est proposé que le petit matériel soit amorti sur 5 ans – Le reste le sera sur 10 ans**

## VII – ORDURES MENAGERES

Les montants ont été établis en fonction des bases et du nombre de passages sur les communes.

Le président fait part à l'assemblée de la rencontre avec le président du SIRTOM et ses services. Etaient présents comme élus du territoire : Mrs GENON, RICO, MELLIER et BURTIN. Cette entrevue avait été demandée suite aux problèmes rencontrés sur les deux déchetteries.

Cette rencontre aura permis de débattre des problèmes. Il en a résulté :

- Pour la déchetterie de Bonvillaret : une vidéo-surveillance sera mise en place avant l'été – Le bâtiment va être aménagé : réfection du point d'eau et sanitaires.
- Pour la déchetterie de St Léger : le SIRTOM étudie la possibilité de rapprocher le point d'eau.

Chaque commune sera sollicitée pour un premier repérage, pour déterminer les emplacements des futurs containers enterrés, débutera en Avril dans les communes.

La partie aménagement du génie civil pour l'installation qui reviendra à la collectivité est estimée selon la difficulté entre 1000 et 4000 € par container.

Le taux des ordures ménagères est mis au vote.

**Ce dernier est adopté à l'unanimité.**

## **VIII – REGLEMENT CRECHE**

Le président fait part à l'assemblée des modifications et précisions que souhaite apporter la directrice de la crèche au règlement intérieur :

### **Dans le paragraphe 2 :**

#### **Conditions d'inscription, d'admission, de modification et de départ définitif (page 3)**

- On remplace « de trois mois » par 2.5 mois.
- On remplace « le canton d'Aiguebelle » par « le périmètre relevant de la communauté de communes « Porte de Maurienne ».
- On enlève « Pour les enfants de la commune d'Epierre.....la Communauté de communes ».

#### **Inscriptions (page 3)**

- On enlève : « Effectifs : de 12 à 14 places »
- On enlève : « Avec un maximum de 7 semaines sur le 52 annuelles.

#### **Pages 4**

- On enlève : « Effectifs : de 8 à 10 places »
- On remplace par « 12h00 (fermeture de 12h00 à 13h30) puis 13h30 à 18h30 » par 18h30
- On enlève « avec un maximum de 5 passages par semaine (un passage = une demi-journée)
- On enlève : « un planning prévisionnel..... Avisera les parents concernés »
- On enlève : Un chèque de dépôt..... Et limiter les désistements »
- On remplace par : « l'heure est due » par facture à la ½ heure.
- On rajoute : « Merci de respecter l'organisation et le fonctionnement de la structure, de l'équipe pluri et la directrice. Si plusieurs retards non prévenus sont constatés et mettent à mal la structure et l'organisation des professionnels, la place réservée pourra être annulée ainsi que le contrat par la Directrice.

#### **Annulation (page 6)**

- On remplace par : « si cette annulation est faite.... Cantonaux » par et il faut compter 1 mois de préavis à la date de réception du courrier A/R.

#### **Dans le paragraphe 4**

#### **Organisation du quotidien de l'enfant (page 8)**

#### **Matériel**

- On enlève « ainsi que les couches »

### **Alimentation**

- On remplace par « les parents dont les enfants..... Au nom de l'enfant » par les repas de midi pour les plus grands sont pris en charge par la crèche.

### **Maladies (page 9)**

- On rajoute après : « (contagieuse ou non) et cette décision pourra être prise par l'équipe en accord avec la direction ».
- On rajoute après : « devront venir rechercher l'enfant » le plus rapidement. En cas de risque par fièvre trop élevée ou comportement anormal, l'équipe appellera le 15 ou le 18 et votre enfant pourra être pris en charge et évacué.

### **Dans le paragraphe 5**

### **Participation financière des familles (page 11)**

#### **Déduction**

- On rajoute après « sur présentation du certificat médical » après 3 jours de vacances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**ACCEPTTE les modifications du règlement de la halte-garderie comme désignée ci-dessus,**

**AUTORISE** le Président à faire les démarches nécessaires.

## **IX – VALIDATION COMPTE TRANSPORTS SCOLAIRES**

Le 3 février 2015, le Département a instauré une participation des familles aux coûts des transports scolaires. En juin 2015, il a proposé aux Autorités organisatrices secondaires (AO2) une nouvelle convention de délégation partielle de compétences.

La première année de fonctionnement du nouveau dispositif a connu beaucoup de difficultés à tous les niveaux et le suivi des recettes s'est révélé plus compliqué que prévu du fait de dysfonctionnements informatiques répétitifs.

Il convient de dresser un bilan de gestion pour l'année 2015, correspondant à l'activité scolaire 2015-2016. D'un commun accord, ce bilan est dressé au 31 janvier 2015, ce qui permet de prendre en considération l'activité saisonnière. De même, au-delà de cette date, il n'y a plus que de rares inscriptions.

1. Pour mémoire, la tarification départementale est la suivante :

a) Prise en compte du quotient familial

QF	Inf. 550	551-650	651-750	Sup. 750 ou non déclaré
Tarif TTC	40 €	70 €	105 €	140 €

Fratrie sur le même trajet :

Premier et deuxième enfant : plein tarif

Troisième enfant : 50 %

Quatrième enfant : gratuit

La charte des transports scolaires donne plus de précisions sur les différents abattements.

b) Les autres usagers :

200 € à l'année et 3 € le ticket unitaire.

2. Les frais de gestion

Pour chaque enfant pris à 100 % : 40 € HT versés par le Département à l'AO2

Pour chaque enfants pris à 50 % : 20 € HT versés par le Département à l'AO2

Pour chaque enfant à 0 % : 40 € HT dus par l'AO2 au Département

3. Les frais bancaires

Pour chaque transaction bancaire, un prélèvement à la source est opéré par la banque (5 centimes de part fixe et 0.25 % de part variable).

Ces frais sont remboursés par le Département.

Le département et l'AO2 conviennent d'arrêter les bilans des recettes encaissés pour la participation des familles aux transports scolaires (année scolaire 2015/2016) comme suit, de même pour les frais de gestions et les frais bancaires conformément aux tableaux joints en annexe.

**Recettes année scolaire 2015/2016 :**

	HT	TTC
Montant des recettes encaissées	38 527.27 €	42 380.00 €
Recettes à reverser au Département	34 123.86 €	37 536.25 €
1 <sup>er</sup> acompte versé par l'AO2	31 466.24 €	34 612.86 €
<b>Restant à reverser par l'AO2</b>	<b>2 657.63 €</b>	<b>2 923.39 €</b>

**Frais de gestion année scolaire 2015/2016 :**

Département	HT	TTC
Enfants à 100 % Montant dû par le département	11 200.00 €	12 320.00 €
Enfants à 50 % Montant dû par le département	1 160,00 €	1 276,00 €
Total	12 360,00 €	13 596.00 €
1 <sup>er</sup> acompte versé par le département	12 260.00 €	13 486.00 €
<b>Trop perçu par l'AO2</b>	<b>100,00 €</b>	<b>110,00 €</b>
AO2	HT	TTC
Enfants à 0 % Montant dû par l'AO2	320,00 €	352,00 €



1 <sup>er</sup> acompte versé par l'AO2	560,00 €	616,00 €
<b>Restant dû par l'AO2</b>	<b>240,00 €</b>	<b>264,00 €</b>

### **Frais bancaires année scolaire 2015/2016 :**

Ils s'élèvent à 87€65 (pas de TVA).

- APPROUVE le bilan des recettes et les frais de gestion et les frais bancaires pour l'année 2015-2016 et le reversement correspondant.
- FAIT sienne des recettes à venir (hormis les tickets unitaires) et des relances des familles pour les sommes impayées.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte l'affectation ci-dessus.**

### **X – COMPTE-RENDU SAS SUR LA Z.A.E PORTE DE MAURIENNE**

Le Président présente au conseil communautaire le compte-rendu de la SAS sur la Z.A.E Porte de Maurienne. Il n'est pas fait de commentaires particuliers au document annexé.

Le Président fait part que la location au groupement d'entreprises (Eiffage Gauthey Sobeca Serpollet) ne fait pas partie du bilan puisque la recette annuelle de 23 000 € est issue d'une emprise de terrains gérée directement par notre collectivité.

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité :

- **APPROUVENT le compte-rendu annuel de la Z.A.E. Porte de Maurienne 2015.**

### **XI – REGIE DE RECETTE DE L'ECOLE DE MUSIQUE**

Pour son 30<sup>ème</sup> anniversaire, l'école de musique donnera deux représentations pour son spectacle « T'ES QUI TOI » les vendredi 27 et samedi 28 mai 2016 à la salle polyvalente de Bramafan d'Argentine.

Les entrées étant payantes, le directeur de l'école de musique demande l'autorisation d'une ouverture de régie de recette temporaire afin de pouvoir encaisser les règlements qui seront effectués et d'avoir un fond de caisse d'un montant de 300 €.

Tarifs des entrées :

- Adultes : 7 €
- Enfants de 12 à 18 ans : 3 €
- Enfants de – 12 ans : gratuit

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

**ACCEPTTE l'institution d'une régie de recette provisoire,**

### **XII – L'ECHAPPEE BELLE**

Le Président présente l'édition 2016 qui aura lieu le dernier week-end d'août :

- Le parcours de 144 km est déjà complet – Les organisateurs ont décidé de rajouter 60

- places
- Le parcours de 85 km est au  $\frac{3}{4}$  plein

Une vingtaine de pays est représentée.

Cette animation sportive ne demande pas de budget particulier de la part des communes. Il faut davantage un investissement humain avec une mobilisation plus importante des associations et bénévoles.

A noter que tous les hébergements sont déjà pris à 50 km à la ronde.

Cet Ultra trail sera utile pour préfigurer les sentiers de randonnées : sentier des crêtes et mines. La procédure d'obtenir le label GR démarrerait d'Aiguebelle qui pourrait être labellisé ville départ.

### **XIII – PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) EN VUE DE L'HEBERGEMENT DES SALARIES DU CHANTIER DE LA PARTIE INTERNATIONALE DE LA LIAISON LYON-TURIN FERROVIAIRE**

Le mandat est confié par la Communauté de Communes « Porte de Maurienne » au Syndicat du Pays de Maurienne pour la représenter et agir en son nom et pour son compte.

Le chantier de la liaison ferroviaire Lyon-Turin doit connaître une montée en puissance à compter de l'année 2017. Dix à douze années de travaux sont prévues, 2000 emplois seront créés durant les cinq années les plus consommatrices de main d'œuvre, avec un pic de près de 2800 emplois au plus fort du creusement du tunnel de la section internationale. Le logement des salariés représente un enjeu fort pour le bon déroulement du grand chantier, il revêt une importance déterminante en termes de développement local et de reconquête de l'attractivité de la vallée. Il doit s'agir d'une opportunité pour favoriser la mobilisation et la valorisation du parc de logements existant aujourd'hui vacant ou dégradé en ayant soin de viser une requalification de long terme. Cette démarche doit également constituer une opportunité pour la revitalisation des bourgs-centres et villages de la vallée. En outre un changement possible de destination de ce parc de logements reconfiguré pourra générer de nouvelles potentialités en matière d'hébergement touristique.

Ce constat a conduit les élus du Pays de Maurienne à mettre en œuvre un dispositif d'incitation à la réhabilitation du parc de logement sur des secteurs préférentiellement définis au sein de la vallée de la Maurienne. Il se traduira par la mise en œuvre d'une PIG thématique pour une durée de cinq ans ayant vocation à réhabiliter l'habitat privé locatif.

La Communauté de Communes « Porte de Maurienne », dans le cadre de sa politique locale de l'habitat et de ses prérogatives en matière de réhabilitation des logements, plus particulièrement pour les opérations d'amélioration de l'habitat, donne mandat au Syndicat Mixte fermé du Pays de Maurienne pour la représenter et agir en son nom et pour son compte dans la mise en œuvre du PIG conformément à l'article L 303-1 du code de la construction de l'habitat.

Le Syndicat Mixte du Pays de Maurienne assurera les missions suivantes :

- Cahier des charges et lancement de la consultation pour le choix de l'opérateur,
- Elaboration et signature du contrat d'ingénierie,
- Détermination des modalités de travail de l'opérateur,

- Constitutions et convocation du comité de pilotage chargé du suivi du déroulement de la mission, y compris dans ses engagements budgétaires,
- Constitution et convocation du comité technique de suivi,
- Articulation et boîte à outils,
- Evaluation du PIG dans le cadre du comité de pilotage.

Sur le plan opératoire, le Syndicat Mixte du Pays de Maurienne est mandataire du PIG intercommunautaire pour le compte des collectivités de la vallée prenant part à l'opération.

La Communauté de Communes « Porte de Maurienne » demeure en responsabilité du programme d'intervention, elle assurera notamment en lien avec l'opérateur chargé du suivi de l'animation du PIG les modalités de déclinaison du programme sur les volets :

- De l'information et la communication auprès de la population, des salariés du grand chantier, des propriétaires privés, des personnes relais ressources,
- De la prospection et de la mobilisation des pétitionnaires en s'appuyant sur les informations recueillies localement,
- Accueil des propriétaires, locataires et salariés pour informations sur les règles inhérentes à la qualité des constructions.

L'opérateur, quant à lui, assurera les missions suivantes :

- L'animation et l'assistance à la communication,
- Pour les propriétaires bailleurs, aide technique au diagnostic et à la détermination des solutions à mettre en œuvre au niveau des travaux,
- Assistance dans le montage technique et financier de leurs opérations et élaboration de leurs dossiers de demandes de subventions incluant le calcul des participations des collectivités locales,
- Coordination permanente et régulière avec les financeurs du programme (ANAH Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat) pour ajuster le contenu des dossiers de demande de subventions,
- Suivi et coordination générale de l'opération dans le cadre des comités techniques et du comité de pilotage,
- Elaboration du bilan annuel du PIG.

L'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) s'inscrit pleinement dans le déploiement opérationnel du dispositif. L'ensemble de ces missions sera précisé dans le cahier des charges qui lui sera soumis.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer cette délibération et à procéder à toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du PIG, et **DONNE POUVOIR** au Président, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

La commission Finances ainsi que le bureau se réuniront le lundi 11 avril à 18h00 afin de travailler sur le budget.

Le Président propose de fixer la date du prochain conseil communautaire au mercredi 20 avril à 19 heures.

Fin de la séance à 21h30

**Le Président**  
**Hervé GENON**

